

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst :

Je voudrais attirer votre attention sur les abris de fortune que des SDF ont installés en bordure du ring, notamment à proximité immédiate du pont de la rue de Neerpede. Ce n'est certes pas la première fois qu'une telle installation est constatée, la police les fait évacuer à la belle saison et ils reviennent à l'approche de l'hiver.

Une telle situation de balancier ne peut perdurer, une solution durable doit être trouvée pour ces personnes, d'autant plus que des déprédations et des nuisances sont occasionnées par la présence d'un tel campement, outre la saleté et l'aspect « bidonville, favelas ». J'ai personnellement été témoin de mise à feu de pétards avec un important dégagement de fumée en début de semaine, certains m'ont parlé de détonations en pleine nuit, de bruits rappelant la manipulation de Kalachnikovs, de canards ou oies volés aux étangs pour être mangés.

Ces allégations sont-elles correctes ? Avez-vous vérifié ce qu'il en était ?

Que comptez-vous faire pour mettre fin à cette situation inacceptable ?

Monsieur le Bourgmestre-Président donne lecture du texte suivant :

De heer burgemester-voorzitter geeft lezing van de volgende tekst :

Ces campements installés au bord du Ring sont en effet récurrents. Nous avons pris toutes les mesures il y a plusieurs mois déjà pour évacuer et nettoyer les sites. On a travaillé avec les services sociaux, le CPAS, le SAMU social et le service « Prévention » pour essayer de trouver une solution durable pour ces personnes et répondre à leurs besoins premiers comme la carte médicale, des vêtements, des couvertures, des colis alimentaires. Mais, il faut se rendre à l'évidence que de nouveaux campements se sont réinstallés. Le projet de vie de certaines de ces personnes n'est pas nécessairement de s'installer durablement dans un logement classique et de vivre complètement dans une société intégrée. Depuis peu, de nouveaux SDF ont rejoints ce campement et pour lesquels la procédure communale a été déclenchée. Plusieurs services collaborent tant d'un point de vue social que sécuritaire et de propreté publique. Une petite équipe de policiers s'est spécialisée dans l'approche et l'amorce de dialogue avec ces personnes sans abri. Pour le moment, nous examinons avec les nouveaux résidents, les possibilités de réinsertion de ces personnes. Parallèlement, la procédure d'évacuation est en cours. En effet, si ces personnes n'acceptent pas l'aide sociale proposée, elles seront à nouveau évacuées. Cette situation ne peut pas durer. C'est d'ailleurs un défi pour toutes les communes qui se voient accueillir des populations arrivantes pour des raisons diverses ; c'est une difficulté entraînant des réalités sociales. C'est pourquoi nous traitons au cas par cas les situations qui se présentent, avec un maximum, d'empathie et de dignité.

F. CARLIER dit ne pas avoir reçu de réponse quant aux détonations entendues.

Monsieur le Bourgmestre-Président signale qu'il n'y a pas eu de signalement de détonations et qu'il n'y a pas eu de disparition de canards ces dernières semaines. Aucune plainte n'a été déposée.

A. VAN DYCK donne lecture du texte suivant :

A. VAN DYCK geeft lezing van de volgende tekst :

Suite à une étude de Bruxelles mobilité sur 12000 accidents entre 2010 et 2013, un inventaire de 448 « ZACA » (zones à concentration d'accidents) avaient été identifiés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Une étude relative au ciblage de 30 « ZACA » prioritaires dites les zones les plus

dangereuses sur les voiries régionales et communales sur base de différents critères fut dès lors commandée.

Sachant que 4 des 30 « ZACA » prioritaires se trouvent sur le territoire de la commune, mes questions sont les suivantes :

- 1) Pour chacune de ces zones une sécurisation d'urgence a-t-elle eu lieu ? si oui, quand et quel en a été le coût pour chacune de ces sécurisations d'urgence ? si non, pourquoi ?
- 2) Combien de ces « ZACA » dites prioritaires ont déjà été aménagées pour le moyen terme avec des travaux dis inamovibles ? Quand les travaux ont-ils été finalisés et quel en a été le coût total pour chacune de ces zones ? si non, pourquoi ?
- 3) Sur l'ensemble des 448 ZACA, combien ont été localisées sur Anderlecht ? Combien ont déjà fait l'objet de travaux afin de diminuer le risque d'accidents à ce jour et combien de chantiers dans les autres ZCA sont en cours ?

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture du texte suivant :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van de volgende tekst :

Les 4 zones ZACA de priorité 1 à Anderlecht sont:

- Rond-point chaussée de Mons / avenue Van Kalken
- Carrefour chaussée de Mons / rue Pierre Marchant
- Rond-point Hermès
- Square Vandervelde

Tous les quatre se trouvent sur des voiries régionales. Comme vous l'avez certainement remarqué, des ajustements ont déjà été apportés aux trois premiers points. La chaussée de Mons a été modifiée en 2018, tout comme les autres carrefours. Le square Vandervelde est encore le point ouvert sur cette liste et le Collège a reçu l'information que les travaux de test pourront commencer en février.

Les grandes ZACA concernent des voiries régionales. Toutefois, pour améliorer la sécurité routière sur les voiries communales, nous explorons différentes possibilités. Ces mesures ne comprennent pas seulement l'aménagement d'un carrefour mais aussi la gestion de la mobilité autour d'un carrefour pour calmer la circulation. Le Collège a les dossiers suivants en cours

- pose de coussins berlinois,
- pose « d'oreilles » aux coins des rues,
- sécurisation des passages piétons avec des démarcations et des marquages,
- travaux aux trottoirs selon le « PAVE », c'est-à-dire avec des mesures spéciales pour, par exemple, les personnes à mobilité réduite.

En outre, nous commencerons cette année à planifier les mailles du plan « Good Move », qui doivent déboucher sur l'établissement de zones à circulation réduite, où le trafic de transit est exclu, ce qui conduira à plus de sécurité. Les rues scolaires entrent également dans la catégorie d'amélioration de la sécurité routière. Le service « Mobilité » est en train d'élaborer un plan complet pour toutes les mesures de sécurité routière ; il sera présenté prochainement.

A. VAN DYCK dit ne pas avoir reçu de réponse concernant les 448 ZACA. Combien d'autres, par rapport aux prioritaires, sont sur notre territoire et que le Collège a-t-il fait à ce jour pour celles-ci ? Quels sont les travaux dits « inamovibles » dont trois ont été cités ? Quelles seront sur ces trois zones les recommandations de la commune pour créer un

cadre agréable pendant que les riverains rouleront ? Il espère que le Collège suivra la phase-test. Il désire aussi connaître la temporalité et l'objectif du plan prévu ?

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH répond que pour la chaussée de Mons, c'est en cours de négociation avec la Région. Là, il faut créer un tout nouveau projet pour l'aménager dans son entièreté. Pour les ZACA communales, il y a une liste de 39 carrefours. Pour le plan de sécurité routière, elle va informer les Conseillers le plus vite possible lorsqu'il sera prêt.

A. VAN DYCK n'a toujours pas reçu de réponse sur les mesures entreprises par la commune sur les 39 autres ZACA, sachant que des usagers peuvent perdre la vie chaque jour à ces endroits ?

Monsieur le Bourgmestre-Président répond qu'une réponse écrite sera transmise à A. VAN DYCK.